

Destinataire : Organismes sportifs reconnus par la Ville de Québec

Expéditeur : Sylvie Boutet, directrice
Division du secteur aquatique et des sports

Date : 1^{er} octobre 2020

Objet : Restrictions d'accès aux estrades et vestiaires

Contexte

Le 30 septembre 2020, le gouvernement du Québec a publié le décret 1020-2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Celui-ci spécifie notamment que pour la région socio-sanitaire de la Capitale-Nationale, « le public ne peut assister à une production ou à un tournage audiovisuel intérieur, à une captation de spectacle intérieur ou à un entraînement ou un évènement sportif intérieur ».

La Ville de Québec se doit de respecter cette mesure décidée par le gouvernement du Québec.

Mesures à respecter à compter du 2 octobre 2020

- Aucun parent n'est admis dans les estrades des installations sportives intérieures;
- Les parents des enfants de 10 ans et moins sont autorisés à se rendre au vestiaire pour aider leur enfant à se préparer pour l'activité;
- Une structure d'accompagnement organisée par les organismes selon les spécificités de leur discipline est autorisée (ex: un parent bénévole mandaté par l'organisme pour gérer l'accès des vestiaires aux jeunes enfants pendant l'activité).

La Ville de Québec procédera à l'affichage relatif à ces nouvelles consignes le 2 octobre. La clientèle des organismes devra respecter celles-ci dès 16 h.

Nous comprenons que certains parents seront déçus et que les organismes auront à assumer des responsabilités supplémentaires pour diffuser et faire respecter les présentes consignes. Toutefois, considérant que de nombreux lieux publics doivent fermer leurs portes pour la période allant du 1^{er} au 28 octobre, nous vous invitons

fortement à déployer tous les efforts requis afin que la pratique sportive puisse être maintenue, au profit des participants.

Nous invitons les organismes à contacter leur fédération; celle-ci pourra vous soutenir dans la mise en place d'une structure de contrôle et d'accompagnement.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Sylvie Boutet